

ENTENTE DE COMMUNICATION

ENTRE

Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, personne morale de droit public légalement constituée ayant son siège au 140, Grande Allée Est, bureau 450, Québec, ici agissant et représentée par Mme Maryse Lassonde, directrice scientifique, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ci-après, désigné le « **FRQNT** »,

ET

Le Fonds de recherche du Québec – Santé, personne morale de droit public légalement constituée ayant son siège au 500 rue Sherbrooke Est, bureau 800, Montréal, ici agissant et représentée par M Renaldo Battista, directeur scientifique, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;




ci-après, désigné le « **FRQS** »,

ET

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, M. Pierre Duchesne, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par M. Mawana Pongo, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après, désigné le « **MESRST** »,

ci-après, désignés les « **PARTIES** »

| Initiales | | |
|---|---|--|
| MESRST | FRQNT | FRQS |
|  |  |  |

ATTENDU QUE le 5 janvier 2014, la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre 28) est entrée en vigueur;

ATTENDU QUE le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie est désormais un organisme public au sens de l'article 3 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la technologie (RLRQ, chapitre 28), le MESRST a pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, notamment dans les milieux académiques, industriels et sociaux;

ATTENDU QUE le MESRST désire promouvoir la participation des femmes dans la recherche scientifique;

ATTENDU QUE l'un des objectifs du *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015* est de favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires;

ATTENDU QUE l'une des mesures permettant d'atteindre cet objectif prévoit la mise à jour d'une étude intitulée : « *Progression des femmes en sciences au Québec, 2000-2007* »;

ATTENDU QUE le FRQNT et le FRQS sont des organismes subventionnaires qui soutiennent financièrement les chercheurs universitaires ainsi que les regroupements et les réseaux de chercheurs, de même que le développement et le rayonnement de la recherche au Québec;

ATTENDU QUE l'étude ci-haut mentionnée est compatible avec la mission des Fonds de recherche du Québec;

ATTENDU QUE le FRQNT et le FRQS désirent soutenir la réalisation de ce programme;

ATTENDU QUE le FRQNT et le FRQS ont accès à des renseignements personnels et sensibles au sujet de chercheur qui leur soumettent en soutien à une demande de fonds, un curriculum vitae selon un format imposé, appelé le « CV Commun »;

ATTENDU QUE ces renseignements personnels sont traités de manière confidentielle par le FRQNT et le FRQS;

ATTENDU QUE le MESRST a besoin de renseignements personnels dont disposent le FRQNT et le FRQS pour réaliser l'étude ci-haut mentionnée;

| Initiales | | |
|-----------|-------|------|
| MESRST | FRQNT | FRQS |
| MP | LLC | MJ |

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68 (1) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), le FRQNT et le FRQS peuvent communiquer tout renseignement personnel si cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le MESRST de mettre à jour le portrait statistique sur la contribution des femmes dans le secteur des sciences pures et appliquées au Québec actuellement disponible et datant de 2003;

ATTENDU QUE la population étudiée est constituée de plus de 7000 personnes;

ATTENDU QU'il est impossible d'obtenir le consentement de ces personnes concernées par les renseignements personnels communiqués;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), l'entente de communication doit être soumise à la Commission d'accès à l'information du Québec pour avis;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La présente entente a pour but de fixer le cadre par lequel le FRQS et le FRQNT communiqueront au MESRST des renseignements personnels contenus dans les « CV Commun » des chercheurs.
2. Le FRQNT et le FRQS s'engagent à :
 - a. Communiquer au MESRST les renseignements suivants :
 - NIP Cantor (identifiant unique attribué par le FRQS et le FRQNT à chaque chercheur québécois complétant le « CV Commun »);
 - Nom et prénom;
 - Établissement d'affiliation;
 - Département;
 - Sexe;
 - Groupe d'âge (20-29 ans; 30-39 ans; 40-49 ans; etc);
 - Discipline de recherche (Classification de la recherche universitaire).
 - Communiquer les renseignements visés par communication chiffrée à partir d'un site hébergé par le Fonds de recherche du Québec, cela pour garantir une communication hautement sécurisée des données.

| Initiales | | |
|-----------|-------|------|
| MESRST | FRQNT | FRQS |
| MP | ML | M |

3. Le MESRST s'engage à :

- a. Communiquer les résultats de l'étude au FRQNT et au FRQS;
- b. Publier des données agrégées sans possibilité d'identifier un individu;
- c. Ne pas donner accès à ces renseignements à d'autres personnes que les membres de son personnel, mandataire ou prestataire de services dûment autorisés et pour qui la connaissance est nécessaire à l'exécution de leurs fonctions;
- d. Ne pas communiquer avec les personnes concernées;
- e. Utiliser les renseignements qui lui sont communiqués aux seules fins prévues à l'entente;
- f. Conserver les renseignements dans une base de données sécurisée à laquelle un nombre de personnes limité aura accès. Pour la durée des travaux, le fichier communiqué sera conservé au plus sur deux postes de travail de la Direction des politiques de recherche et d'innovation;
- g. Détruire le fichier Excel utilisé pour la transmission des renseignements;
- h. Informer immédiatement le FRQNT et le FRQS en cas de bris de sécurité ou de doute quant à la confidentialité ou la sécurité des renseignements ainsi conservés. Les Parties conviendront ensemble des mesures à prendre pour gérer la situation.
- i. Mentionnera la participation du FRQNT et du FRQS pour la réalisation de l'étude dans le rapport final;
- j. Détruire toutes les copies des renseignements communiqués en vertu de cette entente dès que surviendra le premier des deux événements suivant :
 - l'écoulement d'un délai de 9 mois après la communication des renseignements au MESRST;
 - la publication de la mise à jour de l'étude intitulée Progression des femmes en science au Québec.

- 4. La période d'extraction des renseignements communiqués couvre les années 2003-2012.
- 5. La transmission des renseignements par le FRQNT et le FRQS au MESRST constitue une communication unique.
- 6. Les renseignements communiqués seront fusionnés avec d'autres renseignements dont la liste apparaît à l'annexe 1;
- 7. L'entente entre en vigueur à la date de la dernière signature et le demeure jusqu'à l'exécution de toutes les obligations des parties.
- 8. Aux fins d'application de ce Protocole, les parties désignent pour les représenter, les personnes suivantes :


| Initiales | | |
|-----------|-------|------|
| MESRST | FRQNT | FRQS |
| MP | ML | M |

| | |
|---|---|
| <p>FRQNT : Maryse Lassonde Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies 140, Grande Allée Est, bureau 450, Québec (Québec) G1R5M8 Téléphone : 418 643-8560, poste 3230 Courriel : maryse.lassonde@frq.gouv.qc.ca</p> <p>FRQS : Rénaldo Battista Fonds de recherche du Québec – Santé 500 rue Sherbrooke est, bureau 800, Montréal (Québec) H3A3C6 Téléphone 514 873-2114, poste 1624 Courriel : renaldo.battista@frq.gouv.qc.ca</p> | <p>MESRST : Mawana Pongo Directeur général p.i. - Direction générale des politiques, de la veille et de l'évaluation de programmes Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie 1150, Grande Allée Ouest, RC Québec (Québec) G1S 4Y9 Téléphone : 418-691-5973, poste 6869 Courriel : mawana.pongo@mesrst.gouv.qc.ca</p> |
|---|---|

9. L'entente est interprétée, exécutée et régie par les lois applicables qui sont en vigueur dans la province de Québec.


EN FOI DE QUOI, les PARTIES ont signé trois exemplaires de la présente entente.

Pour le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies


Maryse Lassonde
Directrice scientifique

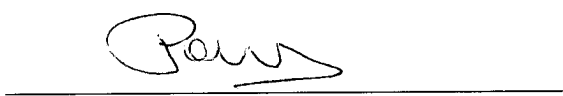
20 mars 2014
Date

Pour le Fonds de recherche du Québec – Santé


Renaldo Battista
Directeur scientifique

20 mars 2014
Date

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie


Mawana Pongo
Directeur général p.i.

17 mars 2014
Date

| Initiales | | |
|-----------|-------|------|
| MESRST | FRQNT | FRQS |
| MP | ML | M |

ANNEXE 1

Liste des renseignements communiqués qui seront fusionnés

Les renseignements communiqués par le FRQNT et le FRQS au MESRST seront croisés avec deux banques de données afin de pouvoir y isoler les femmes et les chercheurs par groupe d'âge. Ce croisement permettra de réaliser un portrait de la recherche scientifique au Québec selon ces variables. Les deux banques de données sont les suivantes :

- Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU) – Banque de données sur le financement de la recherche universitaire administrée par le MESRST.
- Banque de données des publications scientifiques québécoises – Données issues du Web of Science (Thomson Reuters) et fournies par l'Observatoire des sciences et des technologies (OST).

Essentiellement, le croisement entre les renseignements de ces banques de données et les renseignements communiqués par le FRQNT et le FRQS permettra d'établir des listes d'identifiants répondant aux variables « sexe » et « groupe d'âge ». Ces renseignements ne seront pas intégrés aux bases de données.

| Initiales | | |
|-----------|-------|------|
| MESRST | FRQNT | FRQS |
| MP | ML | M |